

**PREFERENCES RELATIVES A UNE AFFECTATION
SUR ZONE DE REMPLACEMENT**

**Document à retourner au service DPE – Rectorat, cellule de gestion collective de préférence
par courriel à l'adresse mvt2020@ac-poitiers.fr pour le vendredi 26 juin 2020
pour les nouveaux TZR de l'académie de Poitiers
(Entrants ou mutation sur ZR lors de la phase intra académique)**

Souhaite assurer des suppléances Souhaite être affecté à l'année

Agrégé Certifié PEPS PLP CPE Psy-EN PEGC

Grade : CI N HC CI Exc

Discipline : Département : 16 17 79 86

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Zone de remplacement d'affectation :

Etablissement de rattachement :

Vous avez la possibilité d'émettre jusqu'à 5 préférences d'affectation pour un poste à l'année à la rentrée 2020 qu'il s'agisse d'un établissement, d'une commune ou d'un groupe de communes à l'intérieur de la zone de remplacement (y compris en précisant un type d'établissement).

Les affectations des personnels titulaires sur zone de remplacement sont prononcées dans l'intérêt du service ; la priorité est de pourvoir les postes à l'année.

Conformément aux nécessités de service et dans un souci de diversification des expériences, les professeurs agrégés et certifiés TZR peuvent ainsi, être affectés à l'année ou en suppléance en lycée professionnel.

L'affectation d'un enseignant dans une discipline autre que celle (ou celles) de son recrutement sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Les professeurs de lycée professionnel TZR ne peuvent être affectés à l'année ou en suppléance que dans un établissement public dispensant un enseignement professionnel.

N°	Nature du vœu (ETB, COM, GEO)	Libellé	Type d'établissement
1
2
3
4
5

Observation :

A....., le

Signature de l'intéressé(e)

Facultatif

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

A....., le

Signature du chef d'établissement